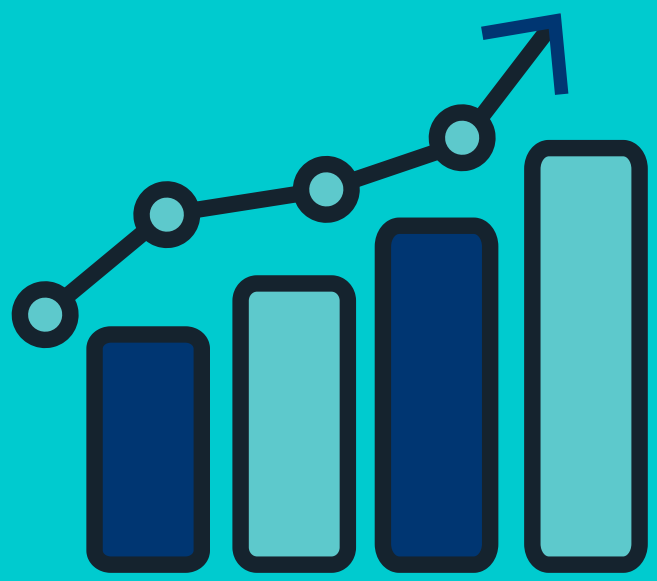




Version octobre 2025

Espace romand de la formation

Statistiques 2025



[Effectifs des élèves \(écoles ordinaires publiques\)](#)
[Effectifs des élèves \(écoles spécialisées\)](#)



[Temps d'enseignement des élèves](#)



[Personnel des écoles \(effectifs et nombres d’EPT\)](#)



[Futur.es enseignant.es](#)
[\(effectifs des étudiant.es et des diplômé.es\)](#)



[Formation en direction \(participant.es et diplômé.es\)](#)

Note : l’Espace romand de la formation représente un espace de formation de langue française de l’école obligatoire publique, commun aux cantons francophones de Genève (GE), Jura (JU), Neuchâtel (NE), Vaud (VD) et aux parties francophones des cantons de Berne (BE-fr), Fribourg (FR-fr) et Valais (VS-fr) - Suisse.

ESPACE ROMAND DE LA FORMATION

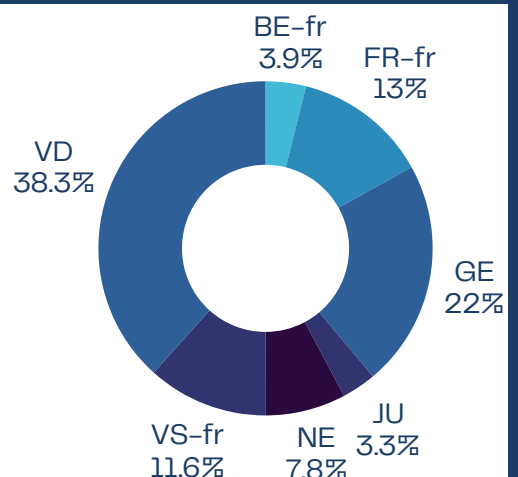
2024-2025

Élèves

(écoles ordinaires et spécialisées)



~ 254'000



Personnel des écoles

(écoles publiques)

~29'000 personnes

~21'110 EPT

Diplômé.es des hautes
écoles pédagogiques
romandes (2024)

~1'550



Diplômé.es – Formation en
Direction d'Institutions de
formation FORDIF (2024)

72

Pour plus
d'informations,
scanner le
QR-code.

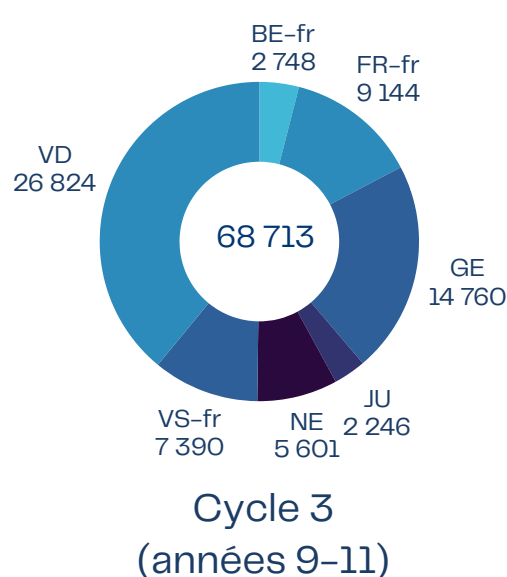
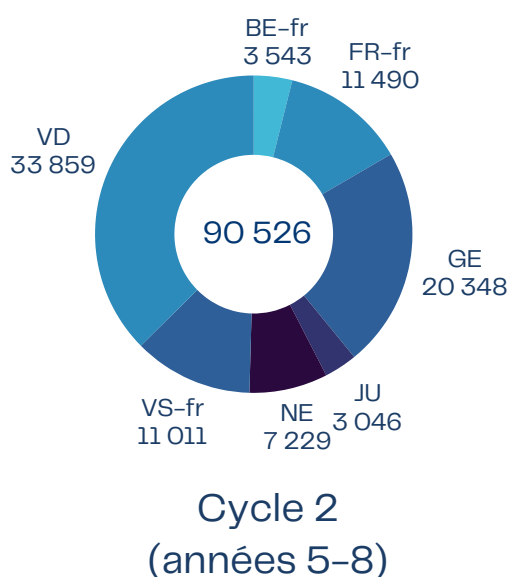
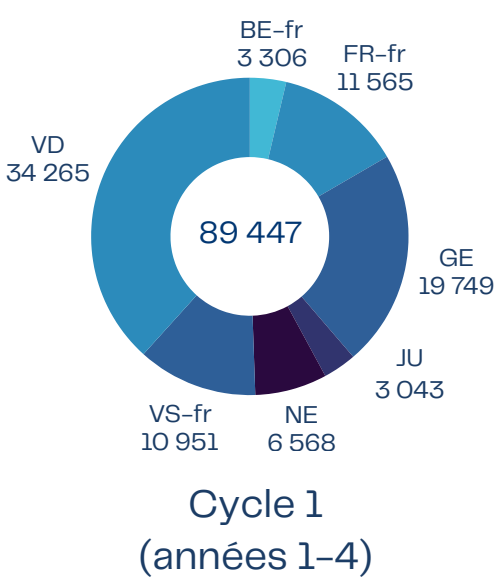
Contact : info@irdp.ch



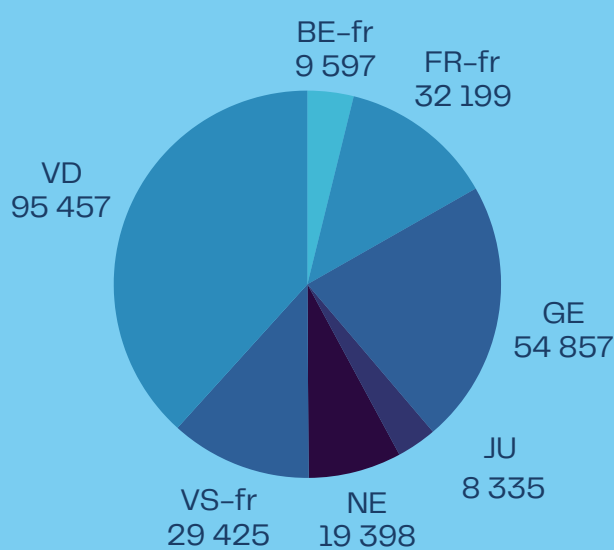
EFFECTIFS DES ÉLÈVES

ÉCOLES ORDINAIRES PUBLIQUES

Année scolaire 2024-2025



TOTAL
249'268



Notes :

Pour les élèves inscrit.es dans une classe ordinaire et dans une école spécialisée, est déterminante l'école dans laquelle elles et ils effectuent le plus grand nombre d'heures. Si ce critère est inapplicable, il revient au canton de décider de leur attribution statistique.

GE : les catégories Cycle 1 et Cycle 2 regroupent : les élèves de l'enseignement primaire régulier, les classes d'accueil et les classes spéciales du primaire. La catégorie Cycle 3 regroupe : les élèves du secondaire I régulier, les classes atelier, les classes d'accueil et les classes spéciales du secondaire I.

VS-fr : au cycle 3, le total comprend les élèves des classes d'observation (mesures ordinaires de pédagogie spécialisée), mais ne considère pas les élèves en 1re année du collège, qui peut être suivie après la 10e année d'école obligatoire en Valais. Le total cantonal comprend également les élèves des classes spécialisées, scolarisé.es dans les écoles ordinaires. Le total de 29 425 inclut 73 élèves qui sont non attribuables à un seul cycle.

VD : tout.e élève scolarisé.e dans un établissement ordinaire et spécialisé est considéré comme relevant de l'établissement ordinaire indépendamment du nombre de périodes passées dans l'une ou l'autre de ces structures. Les élèves scolarisé.es en classes CRPS (classes régionales d'enseignement spécialisées) sont inclus.es dans les effectifs de l'enseignement spécialisé car bien qu'intégrées dans des établissements ordinaires, ces classes relèvent de l'enseignement spécialisé. Les élèves des classes de raccordement ainsi que de 12e certificative ne sont pas inclus.es dans les effectifs ci-dessus (car hors périmètre années 1-11). La répartition entre cycle 1 et cycle 2 n'est pas possible pour les élèves allophones en classe d'accueil. Le total de 95 457 inclut 509 élèves qui sont non attribuables à un seul cycle.

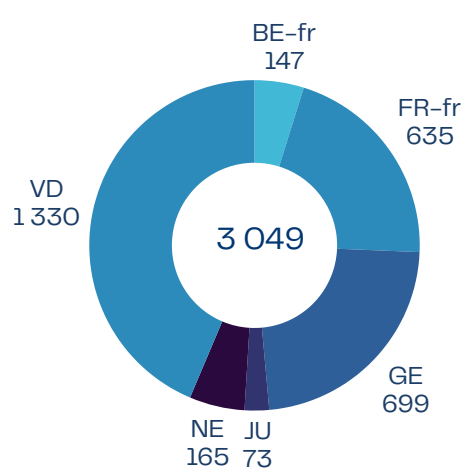
Pour plus d'informations sur la définition utilisée et la collecte des données, scanner le QR-code.



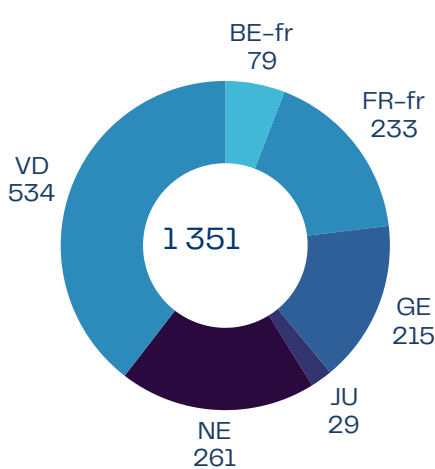
EFFECTIFS DES ÉLÈVES

ÉCOLES SPÉCIALISÉES

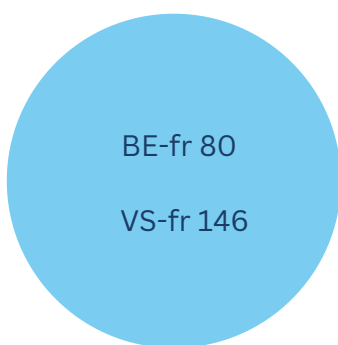
Année scolaire 2024-2025



Cycles 1+2
(années 1-4+5-8)

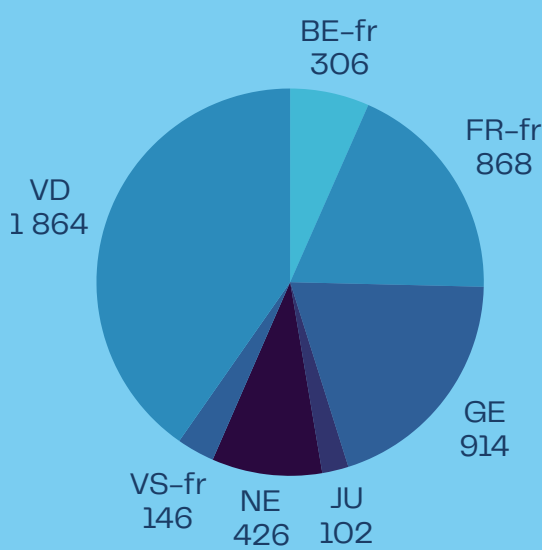


Cycle 3
(années 9-11)



Non attribuables
à un seul cycle

TOTAL
4'626



Notes :

Pour les élèves inscrites dans une classe ordinaire et dans une école spécialisée, est déterminante l'école dans laquelle elles et ils effectuent le plus grand nombre d'heures. Si ce critère est inapplicable, il revient au canton de décider de leur attribution statistique.

BE-fr : les écoles spécialisées bernoises avec enseignement en français ou bilingues sont des écoles privées.

GE : les données comprennent les écoles spécialisées publiques et subventionnées. Les élèves qui fréquentent une école spécialisée et une école régulière en parallèle sont comptabilisés dans la formation dans laquelle ils effectuent le plus grand nombre d'heures.

NE : les effectifs comprennent également : les élèves domiciliés dans d'autres cantons ; les élèves en préformation âgés entre 16 et 20 ans qui ne suivent plus le Plan d'études romand ; les enfants avec besoins psychiatriques en situation de déscolarisation temporaire ; les élèves en intégration partielle jusqu'à 8 périodes ; les enfants en institution d'éducation spécialisée avec classes internes (placement au titre de mesure de protection de l'enfant).

VD : toute élève scolarisée dans un établissement ordinaire et spécialisé est considéré comme relevant de l'établissement ordinaire indépendamment du nombre de périodes passées dans l'une ou l'autre de ces structures. Les élèves scolarisés en classes CRPS (classes régionales d'enseignement spécialisées) sont inclus dans les effectifs de l'enseignement spécialisé car bien qu'intégrés dans des établissements ordinaires, ces classes relèvent de l'enseignement spécialisé. La répartition entre cycle 1 et cycle 2 n'est pas possible pour les élèves des institutions spécialisées et en classe CRPS.

Pour plus d'informations sur la définition
utilisée et la collecte des données,
scanner le QR-code.



TEMPS D'ENSEIGNEMENT DES ÉLÈVES

ENSEIGNEMENT PUBLIC

Années scolaires

2024-2025 et 2025-2026



En **gras**, les changements par rapport à l'année 2023-2024.


Année
2024-2025

Canton	BE-fr	FR-fr	GE	JU	NE	VS-fr	VD
Année 1	41 243	24 700	34 650	28 080	28 080	27 360	30 780
Année 2	41 243	43 700	34 650	42 120	35 100	41 040	44 460
Année 3	42 120	45 600	48 510	42 120	45 630	47 880	47 880
Année 4	43 875	49 400	48 510	42 120	45 630	47 880	47 880
Année 5	47 385	53 200	57 365	49 140	47 385	54 720	47 880
Année 6	49 140	53 200	57 365	49 140	47 385	54 720	47 880
Année 7	56 160	53 200	57 365	52 650	54 405	54 720	54 720
Année 8	56 160	53 200	57 365	52 650	54 405	54 720	54 720
Année 9	61 425	60 800	57 173	57 915	59 670	54 720	56 430
Année 10	61 425	62 700	57 173	57 915	57 915	54 720	56 430
Année 11	61 425	64 600	57 173	57 915	60 548	54 720	56 430



Temps d'enseignement officiel des élèves en minutes = nombre de périodes par semaine x durée d'une période en minutes x nombre de semaines d'école par année.

Exemple : Temps d'enseignement = 28 périodes x 45 minutes x 38 semaines = 47 880 minutes.

Notes :
Les résultats sont arrondis. Le temps d'enseignement concerne uniquement les disciplines obligatoires et les disciplines à option obligatoires, mais pas les disciplines facultatives.
BE-fr : pour la 1re et la 2e années, les calculs sont effectués sur la base de la moyenne des périodes par semaine (23.5).
FR-fr : pour la 1re et la 2e années, les calculs sont effectués sur la base de la moyenne des périodes par semaine (respectivement 13 et 23). Pour toutes les années, les calculs sont réalisés en considérant des périodes de 50 minutes. Notons toutefois qu'en pratique « une unité d'enseignement peut être écourtée du temps nécessaire au déplacement lorsqu'une classe change d'enseignante ou de lieu d'enseignement » (Art. 30, al. 4 du Règlement de la loi sur la scolarité obligatoire).
GE : de la 5e à la 8e années, il y a deux périodes de 50 minutes chaque matin; les autres périodes sont de 45 minutes.
NE : pour la 11e année, le calcul est effectué sur la base de la moyenne des périodes par semaine (34.5).
VS-fr : pour toutes les années scolaires, les calculs sont effectués sur la base de 38 semaines.

En **gras**, le changement par rapport à l'année 2024-2025.


Année
2025-2026

Canton	BE-fr	FR-fr	GE	JU	NE	VS-fr	VD
Année 1	41 243	24 700	34 650	28 080	28 080	27 360	30 780
Année 2	41 243	43 700	34 650	42 120	35 100	41 040	44 460
Année 3	42 120	45 600	48 510	42 120	45 630	47 880	47 880
Année 4	43 875	49 400	48 510	42 120	45 630	47 880	47 880
Année 5	47 385	53 200	57 365	49 140	47 385	54 720	47 880
Année 6	49 140	53 200	57 365	49 140	47 385	54 720	47 880
Année 7	56 160	53 200	57 365	52 650	54 405	54 720	54 720
Année 8	56 160	53 200	57 365	52 650	54 405	54 720	54 720
Année 9	61 425	60 800	57 173	57 915	59 670	54 720	56 430
Année 10	61 425	62 700	57 173	57 915	59 670	54 720	56 430
Année 11	61 425	64 600	57 173	57 915	60 548	54 720	56 430

Pour plus d'informations sur la définition utilisée et la collecte des données, scanner le QR-code.



PERSONNEL DES ÉCOLES

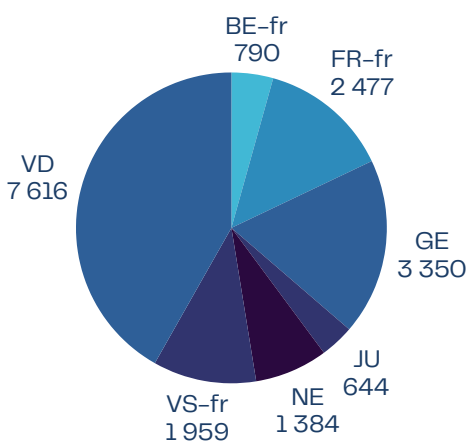
EFFECTIFS ET NOMBRES D'EPT

(personnel enseignant, direction, personnel de la pédagogie spécialisée)

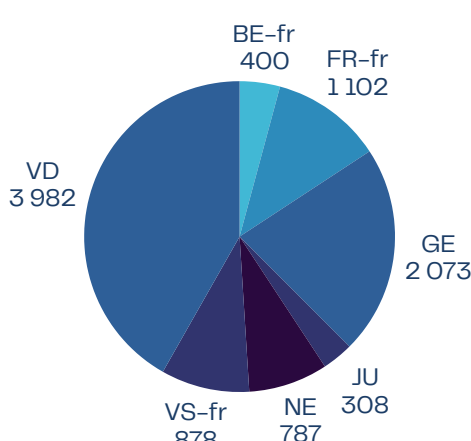
Enseignement public
Année scolaire 2024-2025



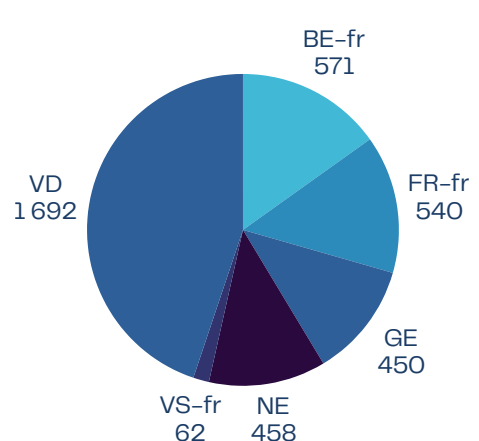
Notes : EPT= postes équivalents plein temps.
Quelques personnes peuvent être comptées deux fois dans les totaux des cycles ci-dessous.



Personnes
Cycles 1+2



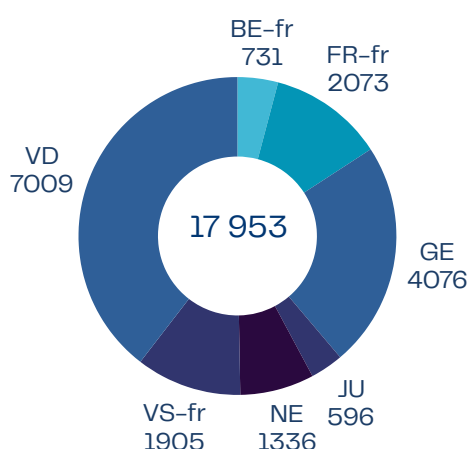
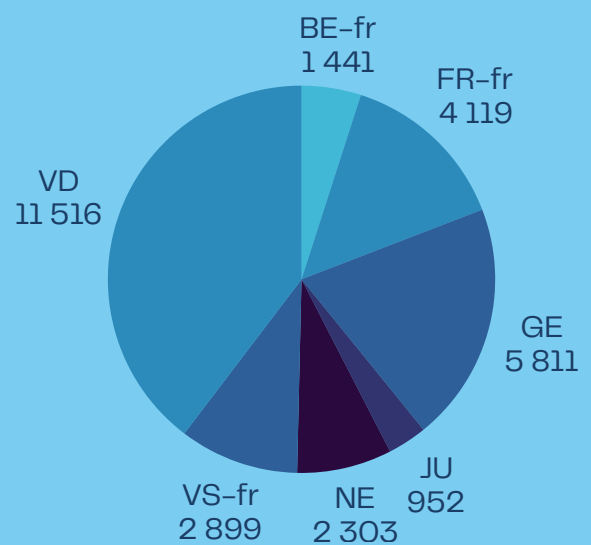
Personnes
Cycle 3



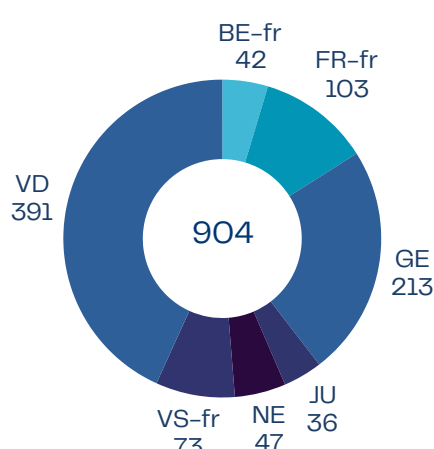
Personnes
Non attribuables à un seul cycle

Effectifs des personnes (sans double comptage)

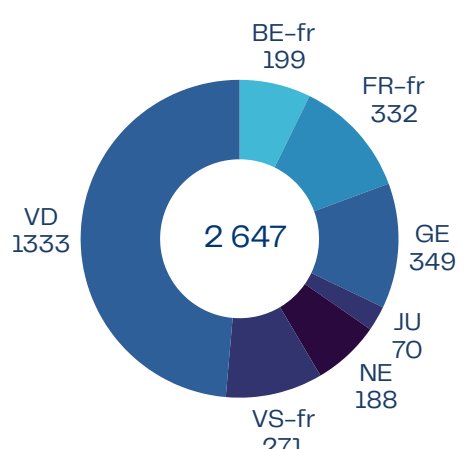
TOTAL
29'041 personnes
78% 
21'112 EPT



Nombres EPT
enseignantes



Nombres EPT
directions



Nombres EPT personnel de
la péd. spécialisée

Pour plus d'informations sur la définition
utilisée et la collecte des données,
scanner le QR-code.

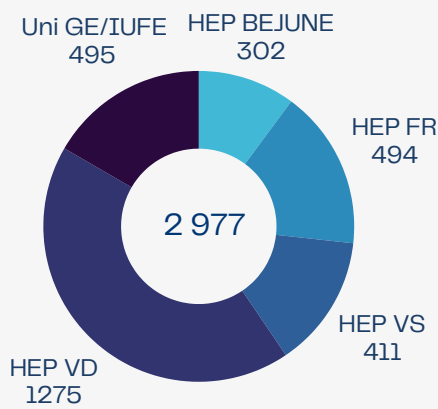


FORMATION DES FUTUR.ES ENSEIGNANT.ES

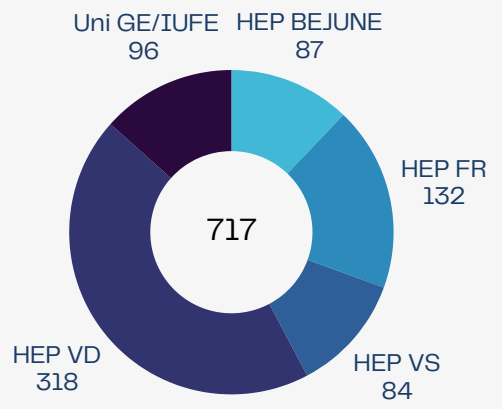
EFFECTIFS DES ÉTUDIANT.ES
ET DES DIPLÔMÉ.ES

Année 2024
(situation au 15.10.2024)

Degré primaire

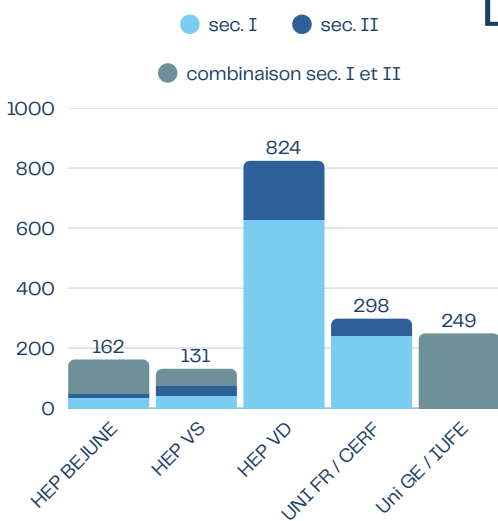


Etudiant.es

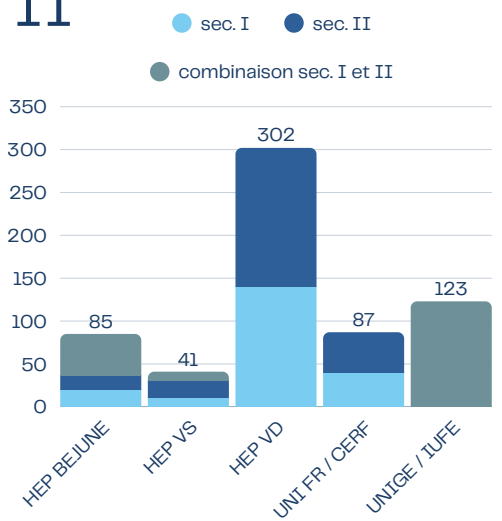


Diplômé.es

Degrés sec. I et II



Etudiant.es



Diplômé.es

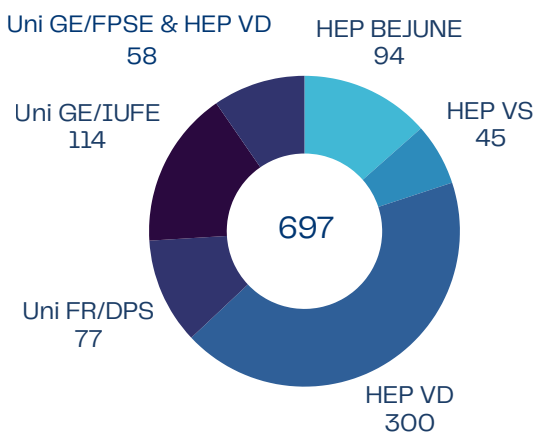
TOTAL

5'338
étudiant.es

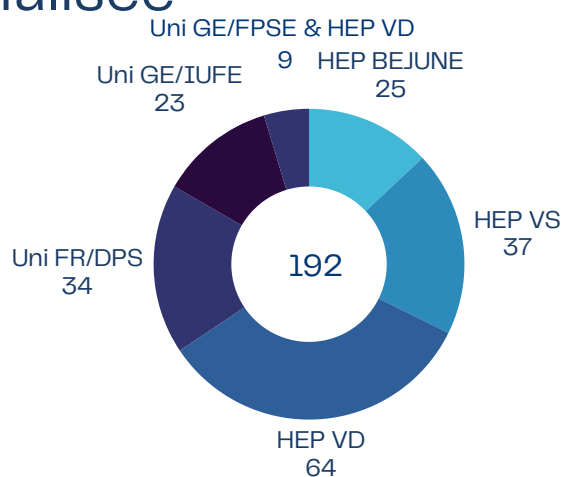
1'547
diplômé.es

Note : HEP BEJUNE – Haute École Pédagogique Berne, Jura, Neuchâtel ; HEP FR – Haute École Pédagogique Fribourg ; HEP VS – Haute École Pédagogique Valais ; HEP VD – Haute École Pédagogique Vaud ; Uni GE / IUFE – Université de Genève / Institut Universitaire de Formation des Enseignants ; Uni GE / FPSE – Université de Genève / Faculté de Psychologie et des Sciences de l'éducation; Uni FR/ CERF - Université de Fribourg / Centre d'enseignement et de recherche pour la formation à l'enseignement au secondaire, Uni FR / DPS – Université de Fribourg / Département de pédagogie spécialisée.

Pédagogie spécialisée



Etudiant.es



Diplômé.es

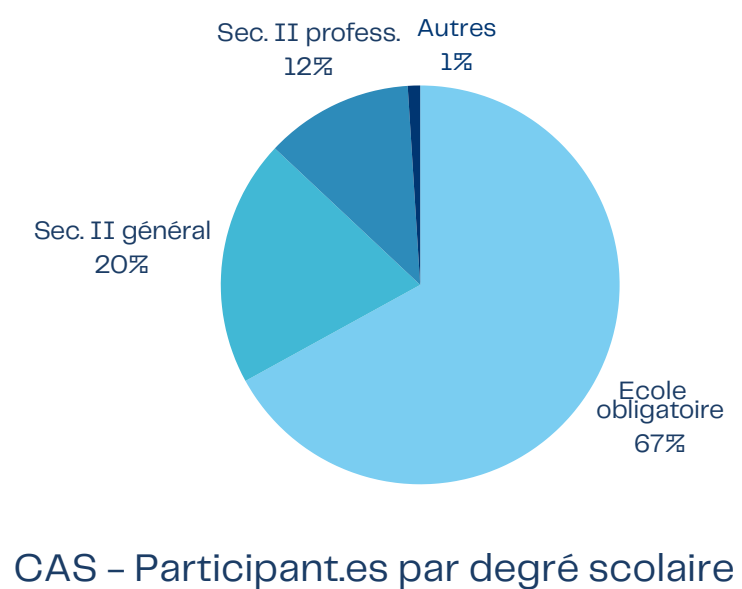
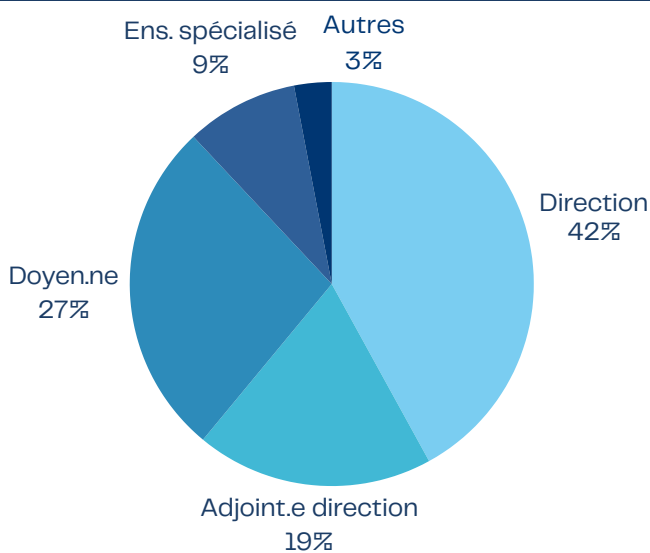
Pour plus d'informations sur la définition
utilisée et la collecte des données,
scanner le QR-code.



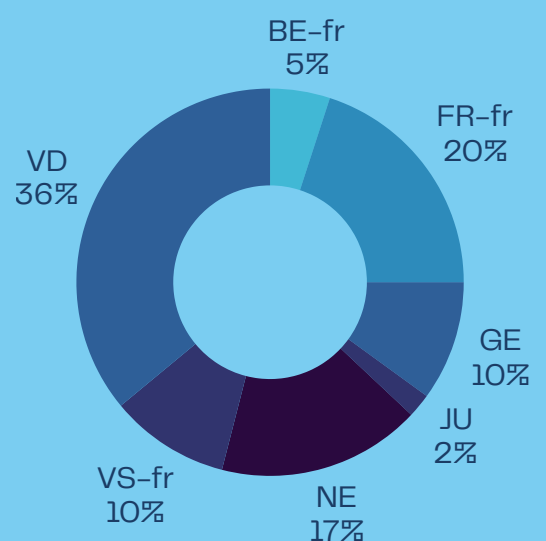
FORDIF

FORMATION DES CADRES SCOLAIRES CAS+DAS

Volée 2023-2024



TOTAL
60
participant.es
CAS



DIPLÔMÉ.ES
72
58 CAS+14 DAS



Notes :
Les pourcentages présentés ci-dessus sont arrondis.
CAS : Certificate of Advanced Studies, DAS : Diploma of Advanced Studies.
FORDIF : Formation en Direction d'Institutions de Formation.

Pour plus d'informations sur la collecte
des données, scanner le QR-code.

